

# De la Convention Citoyenne pour le Climat au projet de loi « Climat et Résilience »

Zoom sur volet consommation d'espace et mise en perspective

# De la Convention Citoyenne pour le Climat au projet de loi Climat et résilience

- ▶ 23 janvier 2019: [lettre ouverte](#) au Président de la République du collectif Gilets Jaunes Citoyens. Proposition principale: **création d'une « assemblée citoyenne, tirée au sort, représentative de la société, chargée de faire des propositions donnant lieu à un référendum à choix multiples ».**
- ▶ 25 avril 2019: engagement public du Président de la République à la création d'une Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), dont les propositions seront **soumises “sans filtre” soit au référendum, soit au vote du parlement, soit à application réglementaire directe.**
- ▶ Engagement traduit dans la [lettre de mission](#) de la Convention Citoyenne => objectif: proposer des mesures permettant **une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030** (par rapport à 1990), **dans un esprit de justice sociale.**
- ▶ Oct 2019: début des travaux des **150 citoyens tirés au sort**
- ▶ Juin 2019: présentation des **149 propositions de la CCC**
- ▶ Juillet 2020: adoption des **lères mesures en Conseil de Défense écologique**
- ▶ Sept-déc. 2020: réunions de concertations et rencontre Président en vue d'élaborer le projet de loi.
- ▶ Fév-mars 2021: examen en Conseil des ministres puis **1ère lecture du projet de loi « Climat et Résilience » à l'Assemblée Nationale.**

# Que deviennent les 149 propositions de la CCC?

- ▶ **146 propositions** qui seront mises en œuvre par le Gouvernement
  - ▶ **3 écartées** par le président de la République (les fameux « jokers »)
  - ▶ **40% de nature législative** seront transcrites dans le projet de loi Climat et Résilience qui sera débattu au Parlement au printemps 2021. Mais aussi dans le projet de loi Paquet européen adopté en décembre 2019 et dans la réforme de l'article 1er de la Constitution qui sera présentée en Conseil des ministres début février.
  - ▶ **20% de nature fiscale et budgétaire** transcrites dans le projet de loi de finances 2021 => notamment à travers le plan de relance France Relance.
  - ▶ **10 % de nature réglementaire** seront mises en œuvre par décrets et arrêtés => exemple : interdiction des terrasses chauffées ou de l'installation de chaudières au fioul.
  - ▶ **5% relevant exclusivement des négociations européennes et internationales** => près du quart des propositions de la Convention citoyenne nécessite un portage européen
  - ▶ **25 % relevant d'autres modalités**, ni normatives, ni internationales.
- => propositions dont la mise en œuvre peut être faite directement par les agences de l'État (ex: ADEME) ou via des consignes aux préfets (ex: moratoire sur les nouvelles zones commerciales périurbaines).

# Synthèse projet de loi « climat et résilience »

- ▶ 65 articles, décomposés en 6 grands titres qui mettent en œuvre les propositions de la Convention
- I. **Consommer** : ex: mise en place d'un « CO2 score » pour montrer l'impact sur le climat des biens et services ou interdiction de la publicité sur les énergies fossiles...
- II. **Produire et travailler** : ex: adapter l'emploi de demain à la transition écologique et de favoriser les énergies renouvelables pour et par tous...
- III. **Se déplacer** : ex: mise en place de Zones à faible émissions (ZFE) dans les grandes villes de France ; interdiction des vols domestiques si alternative moins polluante en moins de 2h30
- IV. **Se loger** : ex: rénovation des bâtiments; réduction par deux du rythme d'artificialisation sur la prochaine décennie
- V. **Se nourrir** : ex: menus végétariens dans les cantines; accompagnement des agriculteurs vers l'agroécologie...
- VI. **Renforcer la protection judiciaire de l'environnement** : ex: renforcement des sanctions en cas d'atteintes à l'environnement...

## Titre IV - Se loger – Chap.III «lutter contre l'artificialisation des sols en adaptant les règles d'urbanisme »

n° proposition CCC	Contenu	Réponse apportée
SL3.1	Réduire par 2 l'artificialisation des sols et rendre les PLU conformes aux SCOT (et non plus compatibles)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Art 47 : objectif de réduction de 50 % de l'artificialisation dans les documents de planification régionaux sur les 10 prochaines années par rapport aux 10 années précédentes</li> </ul>
SL3.2	Interdire toute artificialisation des terres tant que des réhabilitations ou friches d'activités sont possibles dans l'enveloppe urbaine existante	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Art 49 : conditionnement des nouvelles ouvertures à l'urbanisation à la justification de l'impossibilité de répondre aux besoins sur des espaces déjà artificialisés (analyse du potentiel de construction et de densification dans les espaces déjà urbanisés, et à la démonstration que ce potentiel est pleinement exploité).</li> <li>• Art 53 : obligation de réaliser un inventaire des zones d'activité économique (à actualiser tous les 6 ans)</li> </ul>
SL3.3	Mesures coercitives pour stopper les aménagements de zones commerciales périurbaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Art 51 et 52 : les projets commerciaux conduisant à une artificialisation des sols ne doivent plus être autorisés.</li> <li>• Dérogations exceptionnelles si démonstration que le projet ne peut être réalisé sur une friche existante et si ce projet répond aux besoins du territoire (notamment inscription dans une stratégie de revitalisation commerciale).</li> <li>• Projets de plus de 10 000 m<sup>2</sup> définitivement stoppés (pas de dérogation possible)</li> </ul>

# Titre IV - Se loger – Chap.III «lutter contre l'artificialisation des sols en adaptant les règles d'urbanisme »

extrait de [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20210113\\_Mise-en-oeuvre\\_149-mesures.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20210113_Mise-en-oeuvre_149-mesures.pdf)

n° proposition CCC	Contenu	Réponse apportée
SL3.4	Protéger fermement et définitivement les espaces naturels, les espaces agricoles périurbains et les forêts périurbaines. S'assurer d'une gestion durable de l'ensemble des forêts privées et publiques. S'assurer de la création de ceintures maraîchères autour des pôles	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Outils existants : NAF, ZAP. Pour aller plus loin, proposition de mise en place d'aires protégées (30% du territoire) et de protection forte (10% du territoire).</li><li>▪ Art 55 conforte les collectivités territoriales dans leur <b>droit de préemption pour protéger les espaces naturels</b></li></ul>
SL3.5	Faciliter les changements d'usage des terrains artificialisés non occupés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de réponse spécifique : droit existant jugé suffisant - programmes de redynamisation des centres villes (Action Cœur de Ville et Petites villes de demain) et d'attractivité économique et industrielle (territoire d'industrie).</li><li>• 300 millions d'€ Plan de relance pour les projets de réaménagement de friches et de recyclage du foncier déjà urbanisé.</li><li>• Appel à projet Ademe de dépollution de friches, fonds de 400 millions d'euros pour reconvertir des sites industriels en sites clé en main pour faciliter la relocalisation d'activités</li></ul>



## Titre IV - Se loger – Chap.III «lutter contre l’artificialisation des sols en adaptant les règles d’urbanisme »

n° proposition CCC	Contenu	Réponse apportée
SL3.6	Faciliter les réquisitions de logements et bureaux vacants	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de réponse spécifique, des procédures de réquisition existent déjà (loi “Evolution du logement, de l’aménagement et du numérique” - ELAN) et aussi plan de mobilisation des logements et locaux vacants (02/20)</li></ul>
SL3.7	Faciliter les reprises et réhabilitation de friches, notamment par la possibilité pour les communes d’exproprier les friches délaissées depuis 10 ans ou plus	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de réponse spécifique, loi 4D</li></ul>
SL3.8	Évaluer le potentiel de réversibilité de bâtiments avant toute démolition	<ul style="list-style-type: none"><li>• Art 54 : demande aux maîtres d’ouvrage de mettre en place un outil d’aide à la décision lors de la conception d’un projet de construction, de démolition ou d’aménagement leur permettant <b>d’identifier les potentiels de réversibilité et d’évolution des bâtiments</b> concernés par l’opération</li></ul>



## Titre IV - Se loger – Chap.III «lutter contre l’artificialisation des sols en adaptant les règles d’urbanisme »

n° proposition CCC	Contenu	Réponse apportée
SL3.9	Permettre la construction d'immeubles collectifs dans les zones pavillonnaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de réponse spécifique, possibilité existante selon les règles fixées par les PLU.</li> <li>• Plan de relance : 350 millions d'€ mobilisés sous forme d'aide incitative attribuée aux maires lorsqu'ils autorisent des constructions au-dessus d'un seuil de densité défini par catégorie de territoire</li> </ul>
SL3.10	Renforcer les contrôles du respect des obligations de protection des espaces et de limitation de consommation de terres non urbanisés, sanctionner pénalement les manquements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de réponse spécifique, les polices administrative et judiciaire de l'urbanisme, de l'environnement, de la construction, du commerce existent et ont déjà été renforcées</li> </ul>
SL3.11	Sensibiliser à l'importance et l'intérêt de la ville plus compacte, et construire une nouvelle culture de l'habitat collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de réponse spécifique.</li> <li>• Programmes existants (Action Cœur de Ville et Petites Ville de demain) - Plan de relance (promotion de la ville de demain, sobre, inclusive et résiliente : financement de projets de recherche, concours "villes durables") - 350 millions d'€ du plan de relance pour financer une aide aux collectivités en faveur de la construction durable et désirable</li> </ul>

## Titre IV - Se loger – Chap.III «lutter contre l'artificialisation des sols en adaptant les règles d'urbanisme »

n° proposition CCC	Contenu	Réponse apportée
SL3.12	Financer les rénovations des logements dans les petites communes	Pas de réponse spécifique : élargissement de "MaPrimeRénov" par le plan de relance et par les programmes Actions Cœur de Ville et Petites villes de demain
SL3.13	Rendre les centres plus attractifs par la revitalisation des commerces et le maintien des écoles en milieu rural	Pas de réponse spécifique : le plan de relance consacre plus de 450 millions d'€ de soutien au commerce de proximité



# Points saillants du projet de loi pour les enjeux de sobriété foncière

- ▶ Art. 48: DEF de l'artificialisation => **nouveauté introduite qui ne figure pas dans les propositions CCC.**
- ▶ Art 49: alinea 36 « **Si le plan local d'urbanisme ou la carte communale n'a pas été modifié ou révisé** pour être mis en compatibilité avec les documents modifiés mentionnés aux 1° à 5° du IV du présent article, ou en application de l'alinéa précédent, **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025, aucune autorisation d'urbanisme ne peut être délivrée,** dans une zone à urbaniser du plan local d'urbanisme ou une zone constructible de la carte communale, jusqu'à l'entrée en vigueur du plan local d'urbanisme ou de la carte communale modifié ou révisée à cette fin ».
- ▶ Art 49 alinea 37: Les schémas de cohérence territoriale prescrits avant le 1<sup>er</sup> avril 2021 doivent intégrer les objectifs de réduction de 50% de l'artificialisation en 10 ans, par rapport aux 10 ans précédents **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024. A défaut, suspension des ouvertures à l'urbanisme.**

# Avis Conseil d'Etat sur le chap. III

extrait de <https://www.conseil-etat.fr/ressources/avis-aux-pouvoirs-publics/derniers-avis-publies/avis-sur-un-projet-de-loi-portant-lutte-contre-le-dereglement-climatique-et-ses-effets>

## ▶ **Objectifs en matière de réduction de l'artificialisation des sols**

⇒ Définition de la notion de « sols artificialisés » doit figurer à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme

## ▶ **Déclinaison des objectifs en matière de réduction de l'artificialisation des sols**

⇒ Le choix du niveau régional est pertinent... mais les conséquences en cascade sur les modifications de SRADDET puis les documents de rang inférieur (SCOT, PLU..) sont importantes

## ▶ **Rapport annuel sur l'artificialisation des sols**

⇒ Vu l'importance de l'enjeu, le Conseil d'Etat considère qu'il faut insérer ces dispositions dans le code général des collectivités territoriales.

## ▶ **Prise en compte de l'artificialisation des sols lors de la délivrance des autorisations d'exploitation commerciale**

⇒ l'interdiction générale de l'artificialisation en périphérie urbaine doit être accompagnée de la possibilité de dérogations accordées au cas par cas.

## ▶ **Renvoi à des ordonnances**

⇒ **REFUS** de l'habilitation par le **Conseil d'Etat**

## Avis CESE – largement insuffisant mais des éléments intéressants

- ▶ D'une manière générale, le CESE considère que « ce projet de loi ne paraît pas en mesure de redresser la situation climatique et de prendre en compte les inégalités sociales. »
- ▶ Définition de la notion d'artificialisation => préconisation d'harmonisation des objectifs de réduction des surfaces artificialisées et de réduction de l'érosion de la biodiversité, ainsi que des outils de mesure afférents.

# Ressources

---

- ▶ <https://giletscitoyens.org/le-collectif/>
- ▶ <https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/pdf/coc-rapport-final.pdf>
- ▶ [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/15b3875\\_projet-loi#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/15b3875_projet-loi#)
- ▶ [Dossier de presse projet de loi Climat et Résilience:  
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21027\\_DP%20PJL%20Climat%20et%20r%C3%A9silience\\_web.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21027_DP%20PJL%20Climat%20et%20r%C3%A9silience_web.pdf)
- ▶ <https://www.vie-publique.fr/rapport/278331-climat-neutralite-carbone-et-justice-sociale-avis-du-cese>
- ▶ <https://www.conseil-etat.fr/ressources/avis-aux-pouvoirs-publics/derniers-avis-publies/avis-sur-un-projet-de-loi-portant-lutte-contre-le-dereglement-climatique-et-ses-effets>